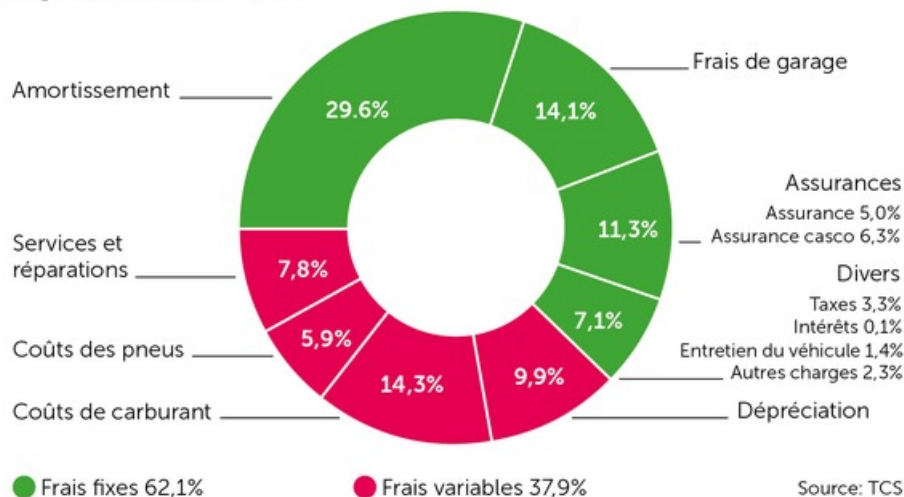




12.02.2019 - 08:29 Uhr

Une voiture de classe moyenne coûte légèrement plus cher en 2019 par kilomètre

Répartition des frais 2019



Bern (ots) -

Simple d'utilisation, la nouvelle clé USB "Frais kilométriques 2019" du TCS permet de calculer le coût des voitures de société pour la déclaration d'impôts. Les coûts d'exploitation peuvent ainsi être calculés rapidement et facilement.

D'une capacité de 16 gigabyte la clé USB "Frais kilométriques 2019" est un instrument utile pour les services de comptabilité et du personnel des entreprises. Il permet de calculer rapidement et facilement les coûts d'exploitation d'une ou de plusieurs voitures. L'utilisation privée de voitures de service étant imposée fiscalement depuis 2005, les coûts déterminés moyennant la clé USB doivent être déclarés sur le certificat de salaire.

Les frais kilométriques augmentent de 70 à 71 centimes

Le calcul des frais kilométriques est aussi utile aux particuliers, qu'il s'agisse de déterminer ses propres coûts d'exploitation ou de les facturer à des tiers. Le procédé est extrêmement simple: les frais d'exploitation enregistrés (fixes et variables) sont divisés par le kilométrage effectué pour donner les coûts par kilomètre. Tandis que le coût moyen des frais kilométriques s'était stabilisé à 70 centimes par kilomètre ces deux dernières années, ceux-ci sont montés à 71 cts/km en 2019 (montant correspondant à une voiture dont le prix moyen est de CHF 35'000.- qui effectue 15'000 kilomètres par année).

Les conseils du TCS

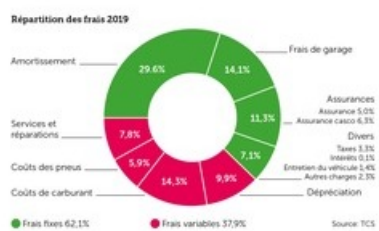
Pour épargner, il est aussi judicieux pour les pendulaires de faire du covoiturage aux heures de pointes où le trafic est surchargé, lorsque la destination manque d'espace de stationnement et que les déductions fiscales sont moins élevées. Même les voyages d'agrément intelligemment planifiés évitent de nombreux kilomètres supplémentaires et inutiles et permettent de réduire ainsi les frais variables des véhicules. Le livre de bord du TCS permet en outre de saisir systématiquement les déplacements privés et professionnels et de décompter ou déclarer périodiquement les frais.

Les frais kilométriques peuvent être consultés de manière simplifiée dans le diagramme à l'adresse www.tcs.ch.

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83,
yves.gerber@tcs.ch

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100824785> abgerufen werden.